

Règlement du Jeu-Concours

« Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron »

1- Organisation du jeu-concours

L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron situé 2, boulevard Joseph Poulenc - 12500 Espalion, organise un jeu-concours gratuit dans ses bureaux d'information touristique des « Terres d'Aveyron Tourisme » intitulé « Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron ».

Ce dernier se déroulera du jeudi **1^{er} juillet 2021 au jeudi 30 septembre 2021**, selon les modalités décrites dans le présent règlement, et uniquement dans les 6 bureaux d'information touristique des « Terres d'Aveyron » :

- Bozouls
- Espalion
- Saint-Côme-d'Olt
- Estaing
- Entraygues-sur-Truyère
- Villecomtal

L'objectif de ce jeu-concours est d'amorcer la création d'un fichier clients dans le cadre du RGPD pour réussir à fidéliser la clientèle des Terres d'Aveyron, accroître le bouche à oreille sur le territoire et faire consommer le territoire aux visiteurs.

Les informations communiquées par le participant sont fournies à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron.

2- Date du jeu-concours

Du jeudi 1er juillet dès 9h30 au jeudi 30 septembre 2021 jusqu'à 18h.

3- Conditions pour participer au jeu-concours

La participation au jeu-concours est **gratuite, ouverte à toute personne physique majeure âgée d'au moins 18 ans**, disposant, à la date de début du jeu-concours, d'un accès à une boîte mail personnelle; par laquelle elle pourra être contactée pour les besoins de la gestion du jeu-concours.

- Sont exclues de toute participation à ce jeu-concours, les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, les employés et administrateurs de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron.
- Une seule participation maximum par personne sera acceptée pendant toute la durée du jeu-concours.
- Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des critères ci-dessus. L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile concernant notamment l'identité et l'âge de chaque participant, en vue de faire respecter les stipulations du présent règlement.

4- Modalités de participation

Ce jeu-concours se déroule exclusivement dans les bureaux d'information touristique (BIT) des Terres d'Aveyron aux dates indiquées ci-dessus.

Pour participer et être admissible au jeu-concours, le participant doit :

- **Remplir le bulletin de participation et le déposer dans l'urne réservée à cet effet dans l'un des 6 BIT où le concours se déroule**

Règlement du Jeu-Concours

« Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron »

- **Une seule participation par personne sur l'ensemble du territoire Terres d'Aveyron est permise**
- date de clôture du jeu le **jeudi 30 septembre 2021 à 18h**

Seuls les participants ayant respecté les conditions et modalités de participation pourront prétendre au tirage au sort. Seul 1 participant sera tiré au sort et gagnera le lot.

4- Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le mardi 5 octobre après-midi pour déterminer le gagnant.

- Ce tirage au sort sera effectué par l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron.
- Le gagnant sera averti par mail ou par téléphone et sur la page Facebook « Terres d'Aveyron Tourisme » : <https://www.facebook.com/terresdaveyron.tourisme> via un message privé.
- Le gagnant dispose d'un délai de 15 jours pour se faire connaître auprès de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron. Le gagnant devra confirmer l'acceptation de son gain en répondant en message privé à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron. Un gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de la publication, ne pourra pas bénéficier du lot. Celui-ci sera alors attribué à un nouveau contact tiré au sort et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un gagnant se fasse connaître auprès de l'Office de Tourisme.

5- Le Lot à gagner

Le Lot du concours « Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron » a une valeur de 50 € et est essentiellement composé de produits ou prestations touristiques des partenaires du territoire.

- La valeur indiquée pour le lot correspond au prix TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.
- Le lot est nominatif, indivisible et incessible, et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation, ni d'un échange ou de toute autre compensation de quelque nature que ce soit.

6- Remise du Lot

- L'Office de Tourisme se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge du gagnant et de la personne qui l'accompagne avant remise de son lot.
- Le Lot sera à retirer par le gagnant à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron, situé 2 boulevard Joseph Poulenc (RDV à définir avec le gagnant) ou envoyé par colis postal si le gagnant réside hors territoire des Terres d'Aveyron.

7- Cas de force majeure/ réserves / Responsabilité

- L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu-concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.
- L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron ne sera pas tenu responsable en cas d'intervention malveillante, de problème de connexion, de problème de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à l'organisateur qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu. La participation à ce

Règlement du Jeu-Concours

« Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron »

Le jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet et des réseaux sociaux, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements.

- L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fausse.
- L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.
- L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance de son lot.

8 - Litiges

- Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse postale de l'organisateur.
- Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

9 - Loi informatique et liberté et règlement général sur la protection des données

- Conformément à l'article 38 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données personnelles les concernant sur simple demande en écrivant un mail à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron : accueil @terresdaveyron.fr
- Toutes les informations recueillies via ce jeu-concours sont destinées à la gestion du jeu-concours, aux statistiques, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à la création d'un fichier clients.
- Ces informations sont exploitées uniquement par Office de Tourisme Terres d'Aveyron. Vos données personnelles ne seront transmises à aucun autre organisme.

6 - Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible sur <https://www.terresdaveyron.fr/actualite/espace-pro> pendant toute la durée du jeu-concours.





Office de Tourisme TERRES d'AVEYRON

Règlement du Jeu-Concours « Devenez ambassadeur des Terres d'Aveyron »

2, boulevard Joseph Poulenc | 12500 Espalion | 05 65 44 10 63

www.terresdaveyron.fr

Suivez-nous sur   [terresdaveyron.tourisme](https://www.facebook.com/terresdaveyron.tourisme) | [#TerresdAveyron](https://twitter.com/TerresdAveyron)